



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°5 -

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250617-250617_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

Nombre de conseillers présents : **25**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **4**

Nombre de conseillers absents : **4**

Étaient présents :

OBJET :
Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) du Centre National des Arts Plastiques (CNAP) : plan artothèques en milieu rural

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Pepa CAENEN ;
Yoann BENTEJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES (CNAP) :
PLAN ARTOTHÈQUES EN MILIEU RURAL**

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** l'Appel à Manifestation d'Intérêt du CNAP ;
- **Considérant** que le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour soutenir des initiatives innovantes de développement des artothèques, en particulier dans les territoires ruraux ou ceux, peu dotés en équipements culturels; L'objectif est de favoriser la diffusion de l'art contemporain par le biais de l'emprunt d'œuvres d'art, tout en adaptant le fonctionnement des artothèques aux réalités locales ;
- **Considérant** que chaque structure souhaitant développer ou renforcer une activité d'artothèque est invitée à déposer un projet avant le 30 juin 2025 ;

Les projets, réalisés en 2026 au plus tard, devront permettre de :

- Développer de nouveaux modes de circulation des œuvres (fonds flottants, dispositifs mobiles, itinérance notamment) ;
- Favoriser l'ancrage territorial, la médiation de proximité et l'implication des habitants ;
- S'appuyer sur des partenariats locaux (bibliothèques, écoles, associations) ;
- Porter une attention particulière à l'accessibilité sociale et géographique à l'art contemporain ;

Le soutien financier accordé débute à 15 000,00 euros et ne peut porter que sur de l'investissement ;

Dans ce cadre, il est proposé de constituer un groupement composé de la Ville de THIERS, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le Centre d'Art Contemporain « Le Creux de l'enfer » (CAC) et dont le chef de file serait la Ville de THIERS. L'objectif est de développer l'artothèque de THIERS en créant un fond d'œuvres qui pourront circuler sur l'ensemble du territoire intercommunal en s'appuyant sur les acteurs locaux (bibliothèques, écoles, associations) ;

Le projet co-construit comporte 3 volets :

- L'acquisition de nouvelles œuvres ;
- La création d'un dispositif mobile pour faciliter la circulation et l'accrochage des œuvres ;
- La formation de relais locaux à la médiation artistique ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** les orientations identifiées dans le cadre du projet ;
- **Approuve** la candidature en groupement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plan artothèques en milieu rural » lancé par le CNAP ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT



Le Maire,




Stéphane RODIER